



AGISSONS ENSEMBLE



Chers adhérents, chers clients, chers partenaires de CFBL, permettez-moi en préambule de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2008.

Depuis quelques années, producteurs, entrepreneurs de travaux fo-

restiers et entreprises de première transformation améliorent leurs performances.

La coopération forestière, qui joue le rôle d'interface et d'animation entre ces différents maillons, progresse aussi. Chacun participe au développement d'une filière dont le rôle est appelé à être de plus en plus déterminant dans l'économie.

C'est pourquoi, tous ensemble, nous devons relever les défis des années à venir. Le premier d'entre eux : maintenir des prix de matière première bois à un niveau qui permette à la fois aux producteurs de trouver une juste rémunération de leurs efforts et aux industriels de conserver leur compétitivité. Pour cela, nous devons agir sur trois plans :

- ◆ Promouvoir le développement des usages modernes du matériau bois ainsi que celui du bois énergie ;
- ◆ Rechercher et mettre en œuvre toutes les solutions de production, de mobilisation et de transformation qui permettent des gains de productivité ;
- ◆ Se préparer à adapter notre forêt aux changements climatiques pour en assurer la pérennité.

La mise en synergie des actions des uns et des autres renforcera leur efficacité.

Cela passe par :

- ◆ Le renforcement du rôle de l'adhérent au sein de la coopérative ;
- ◆ Le développement des contrats de partenariat avec les entrepreneurs ;
- ◆ L'augmentation et la fiabilisation des contrats d'approvisionnement ;
- ◆ La progression de la certification de gestion durable des forêts.

La coopération est avant tout une formidable aventure humaine, riche des hommes qui la font évoluer. L'outil s'améliore chaque jour grâce à l'engagement de ses adhérents, au dynamisme de ses partenaires, à l'impulsion de ses clients. C'est pourquoi, je voudrais vous remercier tous pour votre passion pour la forêt qui vous anime au bénéfice de la production de bois, de l'amélioration de notre filière et la gestion durable.

Je vous donne rendez-vous à nos Assemblées Générales : le 3 mars à la galerie européenne de la forêt et du bois à Dompierre les Ormes pour les Bourguignons et le 4 mars à Salon la Tour pour les Auvergnats et Limousins.

Le Président,
Élie de COSNAC

Dans ce numéro :

<i>Rapport d'activité 2007</i>	<i>p. 2 à 4</i>
<i>Le producteur forestier et la T.V.A.</i>	<i>p. 5</i>
<i>Ce que la loi de finances 2008 change</i>	<i>p. 5</i>
<i>Pourquoi CFBL investit ?</i>	<i>p. 6</i>
<i>Biodiversité</i>	<i>p. 7</i>
<i>Le marché des forêts</i>	<i>p. 7</i>
<i>L'agence d'Ussel</i>	<i>p. 8</i>
<i>Agenda</i>	<i>p. 8</i>

Services et ingénierie forestière

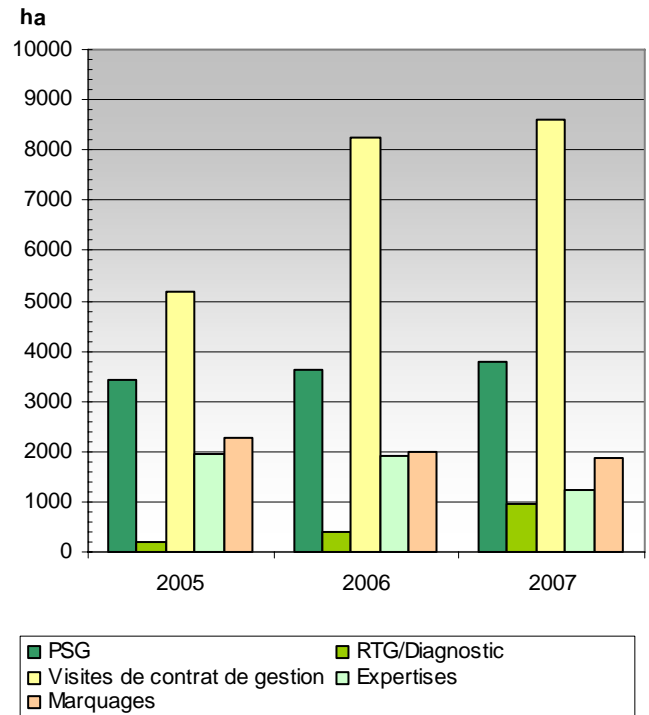
Malgré une surface en gestion légèrement en recul par rapport à 2006, l'exercice 2007 de CFBL en matière de services aura concerné 559 dossiers propriétaires pour 18.899 ha.

Les repères principaux pour 2007 :

	Nombre	Surface
Plan Simple de Gestion	55	3 767 ha
Règlement Type de Gestion - Diagnostic	53	941 ha
Visites de contrat de gestion	122	8 588 ha
Expertises	72	1 224 ha
Marquage	171	1 864 ha

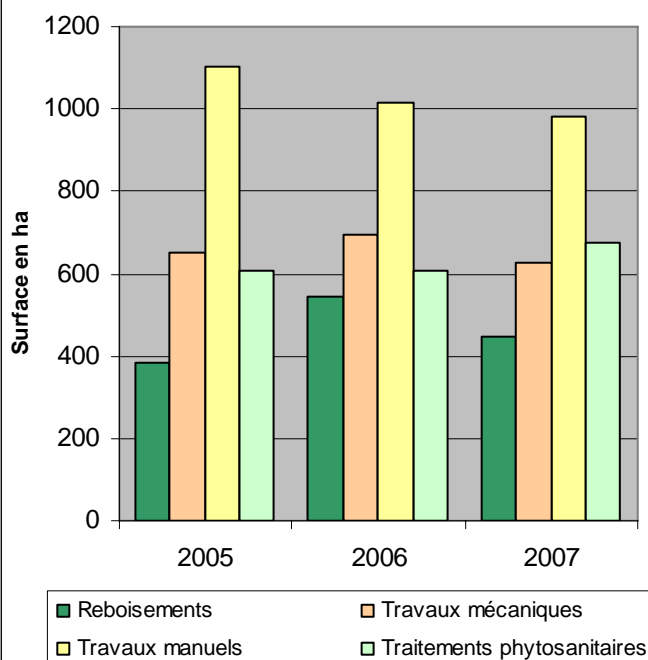
Les règlements type de gestion de CFBL, déclinés au niveau régional, ont trouvé un écho favorable auprès de nombreux adhérents qui, au travers de ce document s'assurent d'une gestion durable de leur patrimoine tout en bénéficiant des avantages fiscaux nouvellement mis en place. Ce document d'une utilisation simple et pratique prendra vraisemblablement une nouvelle dimension avec l'abaissement prévisible des seuils fiscaux en 2008.

Evolution des services CFBL sur 3 ans (2005-2007)



Reboisement et travaux de sylviculture

Evolution des travaux CFBL sur 3 ans (2005-2007)



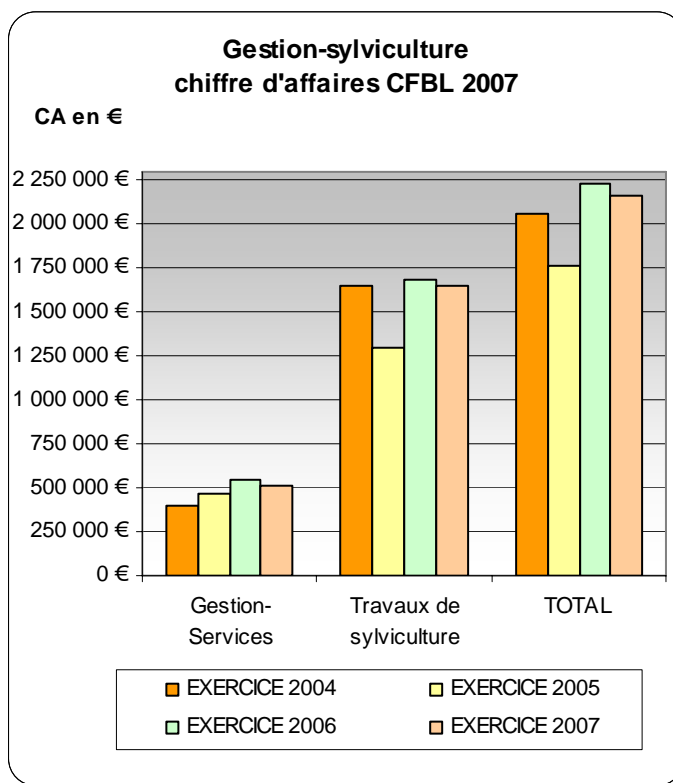
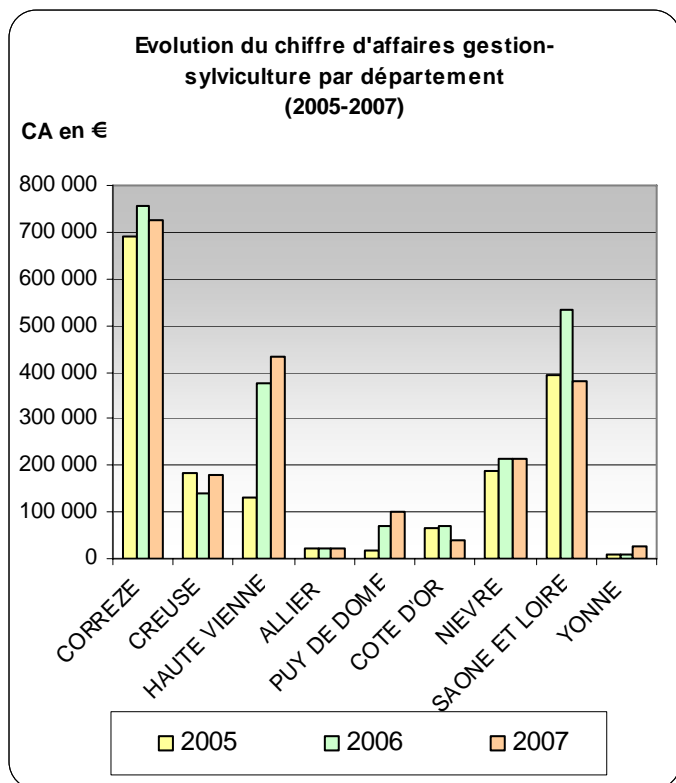
L'exercice 2007 a vu une diminution sensible des surfaces reboisées par rapport à 2006 (445 ha contre 545 ha).

En Bourgogne, cette surface atteint 81 ha contre 123 ha en 2006, alors qu'en Limousin/Auvergne, elle se situe à 364 ha (contre 422 ha en 2006).

La répartition des essences plantées se situe sensiblement au même niveau qu'en 2006 soit 14 % de feuillus pour 86 % de résineux, dont 75 % de douglas (/nb de plants total).

En Bourgogne, les feuillus représentent 24 % en nombre de plants (contre 11 % pour Limousin/Auvergne).

Sur le Limousin, l'étude de recherche-développement avec l'AFOCEL sur la plantation mécanisée s'est poursuivie. 46.879 plants en godets mis en terre ont été installés : 42.963 douglas, 2.300 pins sylvestres, 1.116 mélèzes d'Europe, 500 chênes rouges, soit 10 % des plantations réalisées.



En conclusion, l'activité gestion-sylviculture est légèrement en dessous de l'exercice précédent. La gestion connaît d'ailleurs son premier ralentissement depuis 2004. On peut aussi noter que le niveau d'activité se développe sur les départements de la Haute-Vienne, Creuse, Puy de Dôme et de la Nièvre.

michel.moulin@cfbl.fr

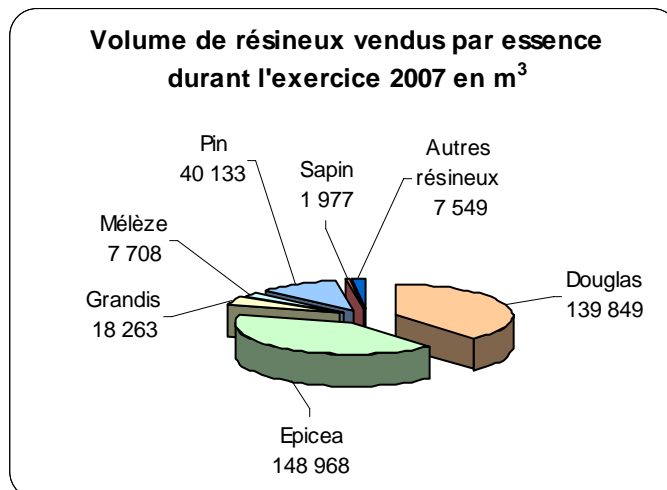
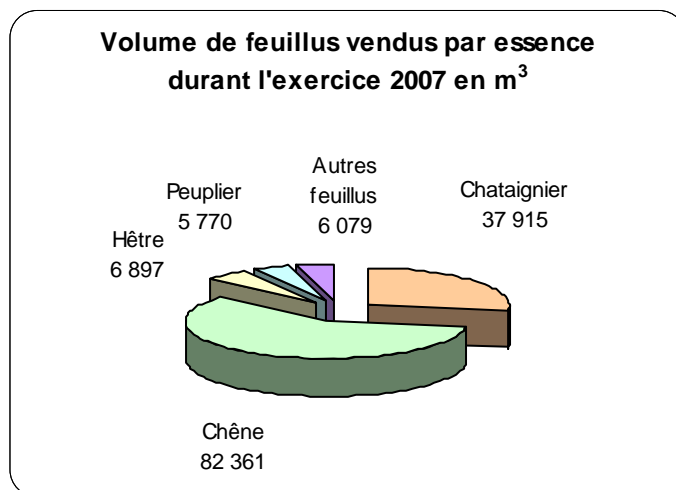
Commercialisation

La tendance donnée en début d'année 2007, s'est confirmée. Nous avons bénéficié d'un marché extrêmement demandeur. Cela s'est traduit par des volumes commercialisés en augmentation de + 7 % et par une augmentation significative des prix.

Au total, 503.470 m³ ont été commercialisés par CFBL et sa filiale B.BAL contre 470.428 m³ l'exercice précédent.

Le volume se répartit de la façon suivante :

- ♦ Vente par contrat d'approvisionnement : 482.513 m³ soit + 8,2 %,
- ♦ Ventes groupées : 20.810 m³ soit - 12,6 %,
- ♦ Vente bois énergie : 129 m³.



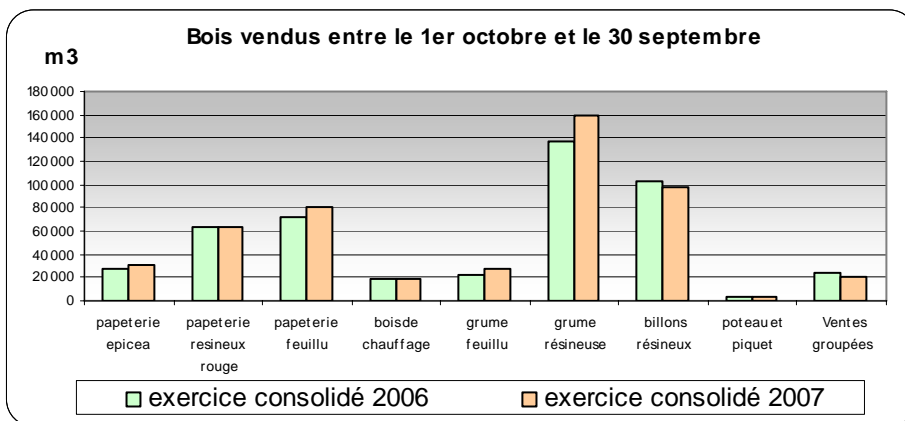
Marché du bois d'industrie :

Le marché de la trituration de bois blanc qui avait été demandeur au 1^{er} semestre, a subi ensuite un fléchissement important dès l'augmentation des stocks des usines à la suite de l'arrivée de bois en provenance de pays comme l'Allemagne.

Le marché des bois d'industrie (papeterie, panneaux) bois dit « Rouges » a bénéficié généralement d'une demande très forte.

Le marché des bois d'industrie résineux feuillus pour la papeterie et les panneaux a progressé de 11 %. La demande a été forte sur le 1^{er} semestre avec l'apparition de nouveaux clients.

Le marché du bois de chauffage a vu la demande se stabiliser dans une stratégie de consolidation et de sécurisation des contrats d'approvisionnements.



Marché des bois de sciage :

Grumes feuillues : Augmentation très significative des volumes vendus grâce aux nouveaux contrats d'approvisionnement et à la progression des ventes groupées dans un marché très favorable (chêne, châtaignier). A noter une reprise sur le peuplier.

Grumes résineuses : Marché très porteur et attractif en prix avec une demande très forte pour le petit bois de diamètre medium 15-30 cm.

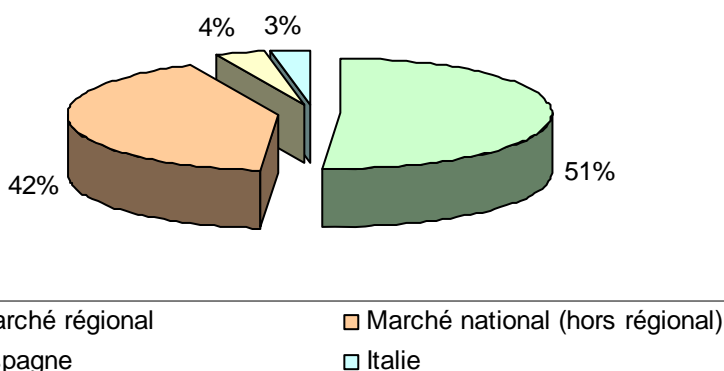
Emballage :

Très forte demande mais avec un léger recul de nos quantités commercialisées de 5,5 %. En effet, une partie des bois a été requalifiée et commercialisée en charpente.

Ventes de bois groupées :

On a constaté une augmentation des volumes proposés en feuillus (+ 40 %), et une baisse des volumes en résineux. Les ventes d'automne se sont bien passées notamment pour le chêne bénéficiaire d'une nouvelle augmentation de prix.

Répartition géographique des ventes en 2007



On remarque un accroissement de volumes commercialisés dans les régions d'influence de CFBL (+ 17 %) et sur le marché national hors région (+ 5 %).

Cette évolution s'explique par :

- ♦ Une demande forte en France;
- ♦ Une optimisation de la logistique pour réduire les coûts;
- ♦ Des partenariats et des contrats revolving en augmentation.

La part des exportations diminue fortement (- 30 %) suite à l'impact du transport :

- ♦ Politique de fret ferroviaire de la SNCF;
- ♦ Augmentation des coûts de l'énergie.

Même si des points d'infléchissement apparaissent sur certains marchés, CFBL affiche l'objectif ambitieux d'approcher les 590.000 m³ de bois commercialisés en 2008. En outre, ce sera l'année de démarrage de la scierie FSA et celle de l'accélération des marchés bois énergie (granulés et plaquettes).

alain.prevosto@cfbl.fr

Chiffres relatifs à l'activité de CFBL

	2005	2006	2007
Chiffres d'affaires en milliers d'€	20.042	22.040	26.075
Résultat net en %	2,6 %	2,3 %	2,8 %
Nombre de salariés de l'exercice	67	73	77

Le producteur forestier et la T.V.A.

En matière de T.V.A. un propriétaire forestier est placé sous le régime du remboursement forfaitaire, tant que le total des recettes encaissées (bois et produits agricoles), reste inférieur à 92.000 € sur deux années consécutives.

Concrètement, cela signifie que **le sylviculteur peut bénéficier chaque année d'un remboursement forfaitaire de la T.V.A. de 3,05 % sur la valeur des produits qu'il a vendus.**

Pour cela, il doit adresser au centre des impôts de sa propriété principale, avant le 31 décembre de l'année suivante, un imprimé spécial (N° 3520 K) accompagné de l'attestation récapitulative des acheteurs de bois (Il vaut mieux le faire avant le 1^{er} mars pour être remboursé rapidement).

C'est pourquoi, CFBL adressera d'ici quelques jours, à tous les adhérents qui ont apporté des coupes d'un

montant supérieur à 300 € à la coopérative, un courrier explicatif accompagné de l'attestation 2007 récapitulative de leurs ventes de bois.

De leur côté, **les producteurs, dont les recettes dépassent 92.000 € sur deux années consécutives, sont obligatoirement assujettis à la T.V.A.** à compter de l'année suivante et pour une période minimale de 3 ans. La démarche d'assujettissement est à effectuer à l'aide de la déclaration d'identification (N° 3500) avant le 31 janvier de la première année d'assujettissement.

Par ailleurs, un sylviculteur peut aussi s'assujettir volontairement à la T.V.A. en effectuant la démarche auprès du centre des impôts avant le 31 janvier.

L'assujettissement à la T.V.A. est le plus souvent qualifié de « **régime simplifié agricole** ». Il se gère à

partir des encaissements et nécessite une comptabilité recettes dépenses faisant apparaître le hors taxe et la T.V.A. collectée ou déductible. Il demande une déclaration de régularisation annuelle (N° 3517 bis) et des acomptes trimestriels (n°3521 bis) égaux au 1/5 de la T.V.A. due l'année précédente. Ces acomptes peuvent être interrompus si l'on estime avoir versé suffisamment de T.V.A. au titre de l'exercice en cours.

Le sylviculteur peut aussi opter pour le régime de déclaration trimestrielle tout en restant dans le régime simplifié agricole.

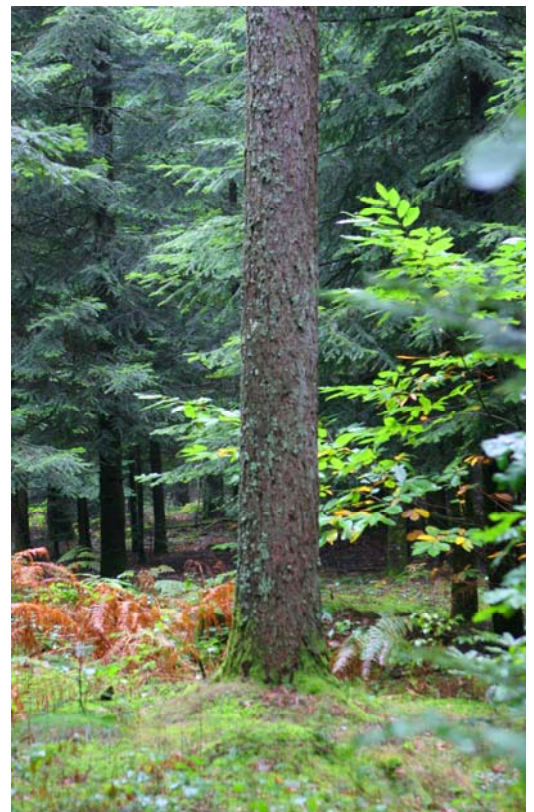
Pour de plus amples renseignements, contacter Maïthé SASSIER au 05.55.46.35.03.

maithe.sassier@cfbl.fr

Ce que la loi de finances 2008 change

- ◆ Les gains nets retirés des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières, de droits sociaux ou titres, sont soumis à l'impôt lorsque le montant de ces cessions excède, par foyer fiscal, 25.000 € pour l'imposition des revenus de l'année 2008 (rappel : 20.000 € pour 2007).
- ◆ Le taux d'imposition sur le montant des plus-values nettes passe de 16 à 18 % en 2008, portant à 29 % le taux d'imposition global (+ 11 % de prélèvements sociaux).
- ◆ Le taux d'actualisation des revenus cadastraux passe de 1,018 en 2007 à 1,016 en 2008.
- ◆ Le seuil de surface de bois nécessaire au bénéfice de la réduction d'impôt institué par le dispositif DEFI FORET (acquisition de forêts) passe de 10 ha à 5 ha **et ce, dès l'année 2007.**

michel.moulin@cfbl.fr



Pourquoi CFBL investit ?

C'est une question que se posent légitimement les adhérents de CFBL.

Aucune décision d'investissement n'est prise sans avoir été présentée par la direction, puis étudiée, discutée et amendée par le conseil d'administration. Ce dernier utilise d'ailleurs largement son pouvoir en demandant des compléments d'information et des modifications. Il lui arrive aussi de refuser les projets qu'il juge ne pas présenter un intérêt suffisamment pertinent à long terme pour les adhérents. Par la suite, les assemblées de section donnent leur avis tandis que l'assemblée générale est seule habilitée à autoriser les financements par emprunt (toujours nécessaires en cas de projets lourds).

Ainsi, les bureaux d'Autun financés grâce à une large participation de la Région Bourgogne, et un crédit bail dégressif sur 15 ans, coûteront moins chers à CFBL dès la 6^{ème} année, que la location des anciens bureaux de Dijon et Autun réunis.

L'investissement pour le siège d'Ussel, se justifie par :

1°. La diminution des coûts (déplacements du personnel et



Siège social de CFBL à USSEL (19)

location hangar),

2°. L'optimisation des moyens (humains et matériels entre CFBL et MECAFOR),

3°. La création de synergies (développement des activités de bois énergie, et logistique bois).

4°. Le manque de place dans les anciens bureaux du Theil à Ussel, qui n'était plus propice à un travail serein.

5°. Enfin, l'aide significative de la Région Limousin qui fut déterminante pour la réalisation de cet ambitieux projet.

Dans les deux cas, l'utilisation du bois comme matériau ou comme combustible fait de ces bâtiments des vitrines pour la communication en faveur du bois régional.



De son côté, le rachat des parts MECAFOR a permis la préservation et le développement d'un outil de travail unique mis en place avec Pierre ESTRADE.



Enfin, l'investissement dans Forêt et Sciages d'Autun (FSA) avec le groupe DUCRET vise à valoriser le Douglas bourguignon sur le long terme.

Ces quatre cas illustrent la volonté du conseil d'administration de développer une stratégie dynamique au profit des adhérents et de mettre en place les moyens de la développer.

Ce sera d'ailleurs l'objet d'une prochaine réflexion qui vous sera présentée.

lionel.say@cfbl.fr

 Financement du bâtiment de bureaux à AUTUN 	
Investissement total :	545 000 €
<i>Bâtiment :</i>	
✓ Conseil Régional de Bourgogne	133 000 €
<i>Chaufferie bois (PREMED):</i>	
✓ Union Européenne (PREMED)	8 134 €
✓ Conseil Régional de Bourgogne	9 760 €
Solde financé par Crédit Bail sur 15 ans	397 106 €

 Financement des bâtiments de bureaux et hangar de l'Empereur à USSEL 	
Investissement total :	1.245.589 €
<i>Bâtiment et hangar sylviculture :</i>	
✓ Conseil Régional du Limousin	393.907 €
<i>Chaufferie bois :</i>	
✓ ADEME	12.983 €
✓ Conseil Régional du Limousin	12.983 €
Emprunt bancaire sur 12 ans	662.000 €
Autofinancement CFBL :	163.716 €

Biodiversité

Comme toute chose inconnue, voilà une notion qui inquiète bon nombre d'entre nous. Que recouvre-t-elle, et intéresse-t-elle vraiment le propriétaire forestier que je suis ?

Pour faire simple, on dira qu'il y a biodiversité quand plusieurs espèces végétales ou animales se développent dans un même milieu. Ce peut être à l'échelle d'une parcelle, d'une forêt ou d'un massif. Mais en quoi cette biodiversité est-elle importante ?

En effet, pour la plupart d'entre nous, il y a en général le bon (ce que nous voulons) et le mauvais (ce qui nous gêne). Cette vue dichotomique est d'ailleurs souvent accompagnée d'une autre notion étrangère à la biodiversité, celle de « propreté ».

Notre histoire est aussi jalonnée d'exemples montrant comment, sous prétexte de préservation d'une espèce (souvent pour des raisons

d'intérêt économique), on a provoqué la mort d'une ou plusieurs autres ; avant parfois (ironie ultime) de provoquer la perte de ce que l'on voulait protéger !

Comme nous sommes loin du bon sens !

Aussi, devons nous prendre conscience du fait qu'il n'y a pas d'espèces nuisibles et admettre seulement que certaines d'entre elles sont parfois envahissantes. Ce qui arrive le plus souvent lorsque l'on rompt les équilibres existants.

Voici quelques exemples montrant comment la biodiversité agit positivement dans nos propres forêts :

- ◆ Régénération aisée du hêtre avec un peu de chêne en mélange alors qu'elle est très difficile en peuplement pur. Idem avec le mixte épicéa-sapin.
- ◆ Attaques de scolytes plus facilement freinées, voire stoppées, dans des peuplements résineux, en mélange avec des

bouleaux (ou d'autres essences feuillues et résineuses).

- ◆ Dégâts de chevreuils plus facilement surmontables dans des régénérations naturelles ou des plantations laissant de la végétation adventice.
- ◆ Élagage naturel plus aisé des essences feuillues avec de la végétation d'accompagnement.
- ◆ Multiplication plus abondante des oiseaux premiers défenseurs de nos arbres face aux insectes qu'ils consomment s'il y a préservation des arbres à cavités.
- ◆ Amélioration de la qualité de l'humus grâce au travail des insectes saprophages qui s'activent dans les bois morts.

Avoir conscience de ces interactions est d'autant plus pertinent que la biodiversité est tout simplement nécessaire à la conservation des milieux vivants. Notre contribution à la gestion durable passe donc par son respect.

bernard.palluet@cfbl.fr

Le marché des forêts

Le marché des transactions forestières en 2006 a été « vif ». 77 % des transactions réalisées cette année là ont concerné des propriétés de 1 à 10 ha et les prix ont varié de 700 €/ha à 7.700 €/ha.

Rappel des avantages fiscaux liés aux achats de parcelles forestières

a) Type d'aide possible : Réduction d'impôt sur le revenu de 25 % du prix d'acquisition.

b) Conditions d'accès :

- ◆ Le montant bénéficiant de la réduction fiscale est limité à 5.700 €/an pour une personne seule et de 11.400 €/an pour un couple, soit une réduction fiscale plafonnée à 1.425 € pour un célibataire et à 2.850 € pour un couple.
- ◆ L'acquisition doit être inférieure à 25 hectares et constituer un massif d'un seul tenant de 5 ha ou contribuer à agrandir une unité de gestion pour porter sa

superficie à plus de 5 ha (seul tenant non exigé en massif de montagne).

- ◆ Le bénéficiaire doit conserver le massif pendant une période minimale de 15 ans et faire agréer un plan simple de gestion.

L'assistance à la vente : Un service en plein essor

Plusieurs massifs d'adhérents ont trouvé acquéreur en 2006 avec la participation de CFBL.

La coopérative, réalise l'estimation des massifs sur la base de la cartographie informatisée ou de comptages divers.

L'objectivité de nos estimations encourage les acquéreurs à visiter

les massifs proposés dont les prix de vente varient de 1.322 €/ha à 6.625 €/ha.

Au total :

- ◆ 4 propriétés se sont ainsi échangées en 2006 pour une surface de 218 ha.
- ◆ 3 propriétés sont en cours d'acquisition pour 48 ha.

Vos contacts

Régions Auvergne/Limousin :
Michel MOULIN - 05.55.46.35.00
Région Bourgogne :
Bruno RAMAGE - 03.85.51.66.11

bruno.ramage@cfbl.fr

Dernières nouvelles de la Fédération

Dans le cadre de la loi de finances pour 2008 (loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, parue au Journal Officiel n° 300 du 27 décembre 2007, article 66), le Parlement a décidé d'abaisser le seuil de 10 ha à **5 ha**, répondant ainsi pour l'essentiel à la demande de Forestiers Privés de France.

Cette réforme s'applique à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2007. Ce nouveau seuil s'applique donc aux **acquisitions faites à compter du 1^{er} janvier 2007**.

Agence Ussel

Chaque nouveau CFBL Info est l'occasion de vous présenter les différentes agences de la coopérative. C'est au tour de celle d'Ussel dont le secteur d'activité couvre comme son nom l'indique la région d'Ussel mais aussi le sud de l'autoroute A 89 et ce jusqu'à Tulle.

Cette agence en plein développement est sous la responsabilité de Gaël

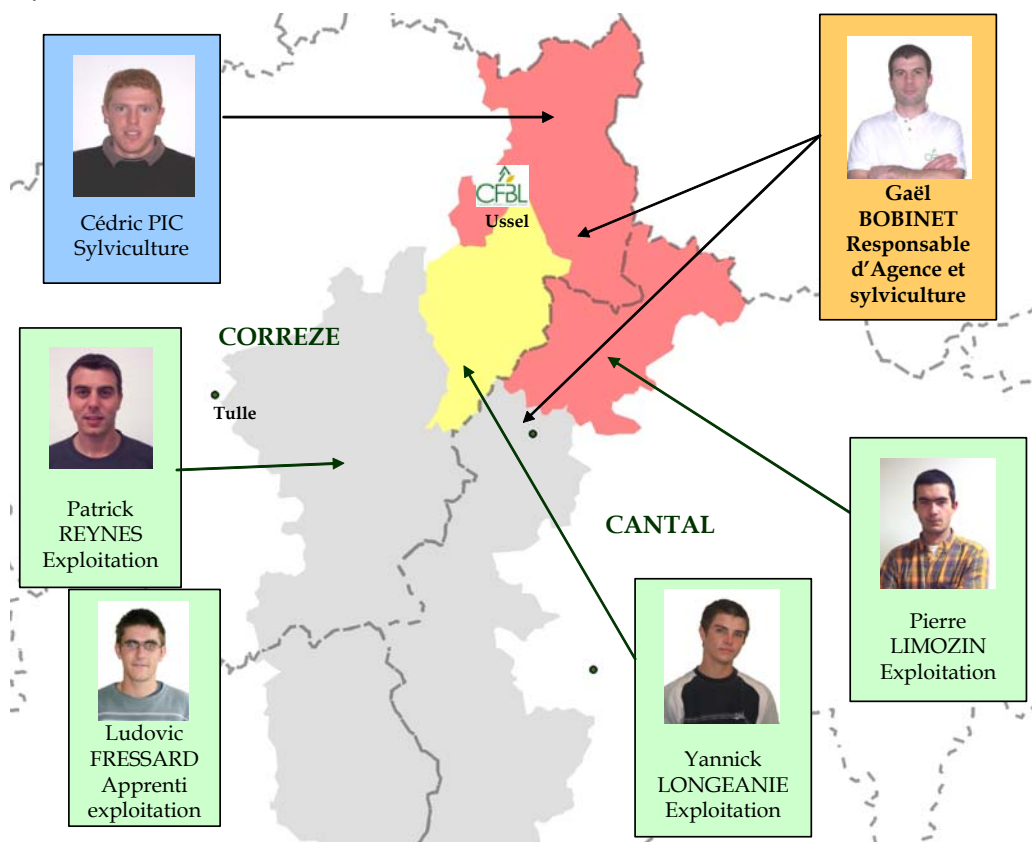
BOBINET aidé de 4 techniciens. L'équipe est à la disposition de 1.254 adhérents pour une surface de 7.296 ha.

La gestion et les travaux sylvicoles sont réalisés par Cédric PIC et Gaël BOBINET, et l'exploitation forestière est assurée par Yannick LONGEANIE pour le secteur de Neuvic, Pierre LIMOZIN pour la région d'Ussel, et Patrick REYNES

pour le secteur de Marçillac et la Xaintrie.

Cette agence dynamique est composée d'hommes de terrain qui mettent au quotidien leurs compétences et leur savoir-faire au service des adhérents et de leurs propriétés.

Chacun d'entre eux reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à les contacter à Ussel au 05.55.46.35.00.



Recrutements- Départs

Julien SIMON, 29 ans, a été recruté le 15 octobre 2007 sur l'agence Plateau de Millevaches pour renforcer l'équipe d'exploitation.

Valérie CHASSAING, 34 ans, secrétaire à Ussel a été embauchée le 3 décembre 2007 en remplacement de Marie MARJOT démissionnaire en date du 30 novembre 2007.

Sylvain LORIOT, 22 ans, a été recruté le 9 janvier 2008 sur l'Agence de Nevers en remplacement d'Alexandre MOREAU qui ira rejoindre la Côte d'Or en gestion à partir du 1^{er} mars 2008.

Vincent GEOFFRAY, 22 ans, a été embauché le 14 janvier 2008, en tant qu'agent d'exploitation sur l'Agence de Beausoleil en remplacement de David PLENECASSAGNE, démissionnaire en date du 7 décembre 2007.

Gaëtan CHETAILE, 22 ans, a été embauché le 1^{er} février 2008, en tant qu'agent d'exploitation sur l'agence de La Roche Vineuse.

Carole ADAM a été recrutée le 14 janvier 2008 en tant qu'aide-comptable et secrétaire chargée de Bois Énergie.

En date du 14 décembre 2007, Julien ZANOTTI et Julien FRAICHOT ont démissionné.

BUREAUX EN LIMOUSIN-AUVERGNE

SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE
Parc de L'Empereur - BP 85
19203 USSEL Cedex
Tél. 05 55 46 35 00
Fax 05 55 46 35 01
E-mail : cfbf@cfbf.fr

SALON LA TOUR
ZA de Beausoleil
19510 SALON LA TOUR
Tél. 05 55 73 49 77
Fax 05 55 97 98 25
E-mail : beausoleil@cfbf.fr

BUREAUX EN BOURGOGNE

SIEGE SECTION BOURGOGNE
Avenue André Saclier
Parc de Bellevue
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 01 30
Fax 03 85 86 01 39
E-mail : autun@cfbf.fr

CFBL Bureau Nièvre
6 rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Tél. 03 86 93 02 90
Fax 03 86 36 22 43
E-mail : nevers@cfbf.fr

CFBL Bureau Saône-et-Loire
Route de Mâcon
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 51 66 10
Fax 03 85 37 75 93
E-mail : laroche@cfbf.fr

CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne
14 E rue Pierre de Coubertin
Parc de Mirande
21000 DIJON
Tél. 03 80 48 69 36
E-mail : dijon@cfbf.fr

AGENDA

Lundi 3 mars	10 h 30	Dompierre les Ormes (71)	AG de section Bourgogne à la galerie européenne de la forêt et du bois suivie d'un repas au restaurant le Saint Cyr à Montmelard (4 km) et visite d'un chantier
Mardi 4 mars	9 h 30	Uzerche (19)	AG de section Limousin à la salle « Ancien Lycée Garçon-salle 3 ^{ème} âge » (en face de la Mairie) avec repas sur place, visite de la propriété du Président Élie de COSNAC (GF des Puits Hardis) et de la plate-forme de Beausoleil.
Mercredi 26 mars	10 h	Ussel (19)	AG plénière de CFBL. A la suite du repas, inauguration officielle du siège social et de la plate-forme logistique de l'Empereur.
Mardi 24 juin	10 h	Autun (71)	Conseil de section Bourgogne suivi à 14 h de la visite de la scierie FSA.